

## Stage de formation professionnelle

Mise à jour le 01/04/2024 – Document à destination des candidats

### OBJECTIFS DU STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Acquérir de nouvelles compétences ;
- Ou renforcer des compétences déjà existantes.

### A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Aussi bien aux étudiants post-bac, qu'aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

- Pour les étudiants post-bac, qui préparent un diplôme d'étude :  
Bac +1 / L1 (environ 1 mois) ;  
Bac +2 / BTS / DUT / L2 (environ 2 mois) ;  
Bac +3 / L3 / Bachelor (environ 6 mois) ;  
Master (environ +6 mois) ;  
Doctorat / Ingénieur (environ +6 mois).
- Pour les demandeurs d'emploi et les salariés, qui préparent un Titre professionnel ou un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

### LES CONVENTIONS DE STAGE :

Elles sont fournies par l'établissement scolaire (pour les étudiants) / ou par l'organisme de formation (pour demandeurs d'emploi et les salariés).

Elle doivent être remplis et signés par :

- L'étudiant / le demandeur d'emploi / le salarié ;
- La structure d'accueil\* ;
- L'établissement scolaire / ou le centre de formation.



La durée d'un stage de formation professionnelle ne peut pas dépasser 6 mois.



Au-delà de 2 mois, le stagiaire perçoit une gratification.

A noter qu'en fonction de votre statut, vous conservez votre régime d'indemnisation (inémérités chômage, CEJ, AAH, RSA, etc.).

Pour plus d'informations sur la gratification, rendez-vous sur les sites :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32131>

<https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/les-dispositifs/la-remuneration-des-stagiaires-d.html>

\*structure d'accueil : entreprise, association, collectivité...